



Un « conseil scientifique » équilibré; un « conseil des sages de la laïcité » foldingue

Un « conseil scientifique » équilibré; un « conseil des sages de la laïcité » foldingue : Finalement le conseil scientifique établi ce mercredi est plus équilibré que ce qui avait été envisagé; mais les membres supposés du prochain conseil des sages de la laïcité ne semblent pas jusqu'ici avoir été choisis avec sagesse. On se souvient sans doute qu'à l'initiative du syndicat d'enseignants SNUipp-FSU, une soixantaine de chercheurs (parmi lesquels j'étais) avaient signé fin novembre 2017 un texte indiquant notamment que « dans le dialogue permanent que l'école doit entretenir avec la recherche, aucune discipline ne peut légitimement s'imposer aux autres et aucune ne peut être ignorée ». Il semble que cet Appel ait été assez bien écouté. Certes, les représentants des sciences cognitives se retrouvent en force parmi les 21 membres du Conseil scientifique, mais en compagnie de deux tiers de chercheurs d'autres disciplines (on peut citer entre autres la présence de deux sociologues, deux chercheurs en sciences de l'éducation, deux économistes, une linguiste, un mathématicien, un statisticien et même deux philosophes). La présence de ces derniers devrait aider à dissiper les phantasmes (de toute puissance) de la possibilité d'une éducation fondée scientifiquement, l'un des premiers écueils à éviter en l'occurrence. Il serait bon aussi que le Conseil scientifique évite de répondre à l'invitation du ministre de l'Éducation telle qu'il l'avait formulée début décembre : « formuler dès les débuts de l'année 2018 des recommandations pour aider les professeurs à choisir leurs manuels ». Le Conseil scientifique (fraîchement institué) risquerait de ne pas y gagner en autorité et en légitimité (d'autant que la grande tradition républicaine depuis Jules Ferry est que la pleine liberté de choix soit laissée à des professionnels de haut niveau en la matière, à savoir les enseignants eux-mêmes; ce qui n'était nullement le cas avant, sous la Restauration ou les deux Empires). Les deux risques évoqués ont bien quelque consistance, mais la sagesse semble l'emporter si l'on en juge par les propos de Stanislas Dehaene qui se trouve à la tête du Conseil scientifique : « J'aimerais que l'Éducation nationale développe des compétences de recherche en pédagogie; et que ce conseil puisse recommander le lancement d'expérimentations ». En revanche, la sagesse ne semble pas l'emporter jusqu'ici – bien au contraire – pour ce qui concerne le choix des membres supposés du « Conseil des sages de la laïcité ». Pour bien des raisons qui ont déjà été évoquées avec beaucoup de précisions par Faiza Zerouala dans son article du 5 janvier au titre significatif : « Laïcité : les experts de Blanquer contredisent Macron ». L'historien des politiques scolaires que je suis ne meurt pas de remarquer l'absence historique surprenante d'un représentant de la Ligue de l'enseignement dans l'éventail de l'aréopage semble-t-il annoncé. Sans compter quelques remarques (historiques aussi) qui s'imposent. Deux propositions de nominations en tant que représentants experts de telle ou telle confession religieuse font en particulier historiquement problème. Celle de Ghaleb Bencheikh, islamologue, théologien, philosophe, animateur de l'émission radiophonique « Questions d'islam » sur France Culture; et, depuis l'an 2000, de l'émission Islam sur France 2. Et celle de Rémi Brague, philosophe catholique (spécialiste de la philosophie médiévale arabe et juive) membre depuis 2009 de l'Académie catholique de France, qui intervient volontiers sur « Radio Courtoisie ». S'il s'agissait d'un « comité Théodule » de plus, destiné à amuser plus ou moins la galerie (et où se dérouleraient d'« aimables » discussions), il n'y aurait pas lieu de s'en formaliser outre mesure. Mais il s'agit sans doute de tout autre chose si l'on prend au sérieux la présentation qu'en a faite le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer au Conseil des ministres du 8 décembre 2017 : une fois confirmés dans leur mission, ces « experts issus de tous les horizons » devront « préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux ». Ils devront aussi répondre « aux sollicitations de l'équipe nationale « laïcité et fait religieux » qui apporte un soutien opérationnel à ses déclinaisons académiques : les équipes académiques « laïcité et fait religieux » qui sont placées sous l'autorité des recteurs ». Il s'agirait donc d'une véritable instance de direction interne à l'Éducation nationale. On devrait pourtant se souvenir pour le moins en la matière (la « laïcité »!) que l'institution d'une École républicaine laïque a commencé par l'éviction de tout représentant (sous quelque forme que ce soit) de confessions religieuses dans les instances de direction du ministère de l'Instruction publique (à commencer par la réforme emblématique du Conseil supérieur de l'Instruction publique en date du 27 février 1880). Mais le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer n'est pas dépourvu d'une certaine inclination au retour de certaines



dispositions antérieures à l'établissement de l'Ecole républicaine. On l'a déjà vu. Par ailleurs, en l'occurrence, on ne devrait pas oublier ce que j'ai déjà signalé dans un billet précédent en date du 26 décembre dernier : «L'étrange déclaration de Jean-Michel Blanquer devant les représentants des cultes ». Il avait affirmé que « les esprits sont mûrs » pour que soit développé l'enseignement du fait religieux D'autant que selon « Le Monde » du 23 décembre « les douze hommes de religion ont demandé alors si les cultes seraient associés à la construction de ces programmes et ont compris que la porte ne serait pas fermée »...